



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 janvier 2022**

Date de convocation : 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET (en visioconférence), Maire, M. Benoit JULIENNE, M. Serge BLIN, Mme Françoise BALTHAZARD, Mme Sophie CAMPISCIANO (en visioconférence), Maires-Adjoints,

M. Zaïme ALI-BELHADJ (en visioconférence), M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Martine MONTARON (en visioconférence), Mme Sandrine MOURET (en visioconférence), M Claude PREVOST, conseillers municipaux,

Absents : --

Pouvoirs : Mme Dominique GUILLAN pouvoir à Mme BALTHAZARD
Mme Marie-France LAUNET pouvoir à M. JULIENNE

Secrétaire de séance : Pascal AMBROISE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoir : 2

**OBJET : ADHÉSION A L'ASSOCIATION TERRE ET CITÉ - PLATEAU DE SACLAY -
POUR L'ANNÉE 2022**

Rapporteur : Françoise BALTHAZARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite être actrice dans la préservation des espaces ouverts et agricoles du plateau de Saclay,

CONSIDÉRANT que la cotisation pour l'adhésion est de 300 € pour l'année 2022,

VU le Bureau municipal du 18 février 2022

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adhérer à l'Association Terre et Cité – Plateau de Saclay -pour l'année 2022,

DÉCIDE de payer la cotisation annuelle d'adhésion d'un montant de 300 €,

DIT que la dépense est prévue au Budget.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.



Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 25 janvier 2022

Le Maire
Pierre-Alexandre MOURET

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20220125-2022_01_25_03-DE
Date de réception en préfecture : 26/01/2022